



Commune de Barberaz
Savoie

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Introduction

Le budget est l'acte fondamental de toute collectivité territoriale, traduisant en termes financiers les priorités et les orientations politiques définies par les élus. Il constitue un outil de gestion stratégique et un levier essentiel pour répondre aux besoins des administrés tout en tenant compte des contraintes financières actuelles.

Dans le cadre du cycle budgétaire, le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** représente une étape clé, fixée par l'article **L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)**. Celui-ci impose aux communes de plus de **3 500 habitants** de présenter, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport détaillant :

- Les orientations budgétaires envisagées,
- Les engagements pluriannuels,
- La structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal, suivi d'une délibération spécifique, conformément au **décret n°2016-841 du 24 juin 2016** précisant son contenu et ses modalités de publication.

Ce débat s'inscrit dans une démarche de transparence et de responsabilité vis-à-vis des élus, permettant :

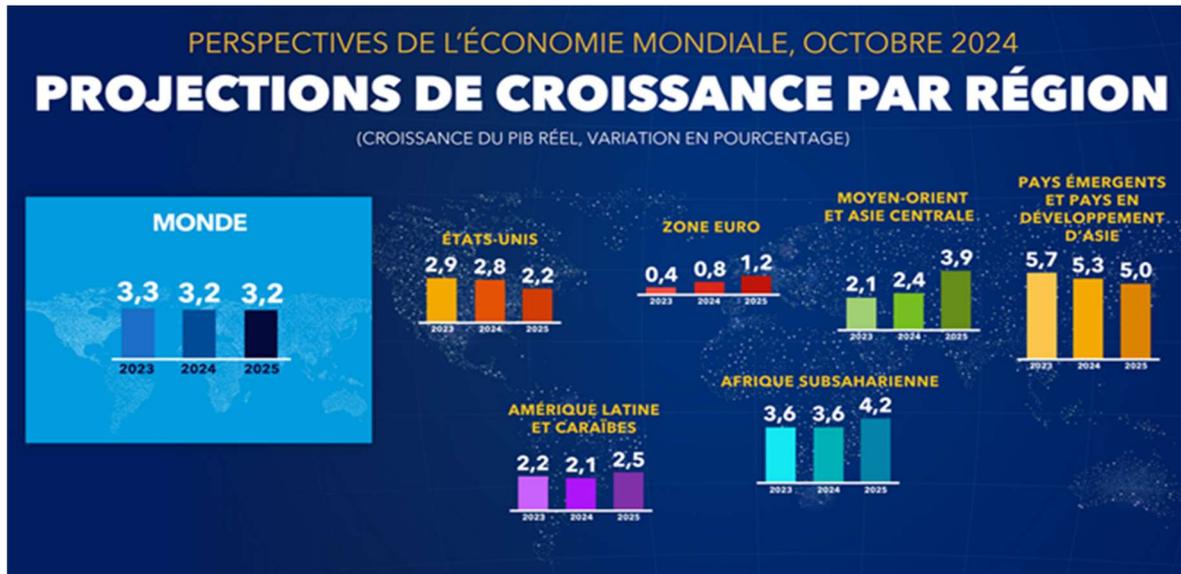
- De discuter des grandes orientations budgétaires,
- D'analyser l'évolution financière de la commune,
- De prendre en compte les priorités locales et les projets pluriannuels à inscrire dans le **budget primitif**.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB), présenté à cette occasion, constitue ainsi un document stratégique offrant une vision globale de la trajectoire financière de la collectivité et traduisant sa politique dans les actes et les moyens de la financer. Il permet d'aborder les enjeux liés à l'autofinancement, à l'investissement, et à la gestion de la dette, tout en tenant compte du contexte économique national et local.

1. Contexte économique 2024 et projection 2025

A. CONTEXTE INTERNATIONAL ET EUROPEEN 2024

L'économie mondiale connaît un ralentissement marqué en 2024, avec une croissance estimée à **3%**.



Source : FMI, perspective de l'économie mondiale, octobre 2024.

Ce contexte est amplifié par des politiques monétaires restrictives dans les principales économies, visant à contenir une inflation encore élevée. Dans la zone euro, la croissance prévue à **0,8%** reflète une dynamique économique atone, due à une inflation persistante (**3,2% en moyenne**) et des taux d'intérêt élevés qui freinent l'investissement, en particulier dans des secteurs clés comme la construction.

Pour les collectivités, cette situation se traduit par un accès plus coûteux au financement, réduisant les marges de manœuvre pour de nouveaux projets.

B. CONTEXTE NATIONAL

En France, la **croissance économique** est estimée à **1,1%** pour 2024 grâce à une légère reprise de la consommation des ménages, facilitée par la décrue progressive de l'inflation (4,9% en 2023 et 2% en 2024).

Pour 2025, la **croissance** est estimée à **0,8%**, avec une **inflation** prévue **entre 1,2 et 1,5%**. Cependant, l'investissement des entreprises et des collectivités reste freiné par des coûts de financement élevés et une inflation 2021-2024 qui pèse pour environ +15 à 20%.

Le marché du travail continue d'afficher des tensions dans certains secteurs, compliquant les recrutements. Cette situation affecte les communes dans leurs efforts de maintien des services publics

et d'attractivité économique locale, les salaires des agents publics n'étant que peu compétitifs par rapport aux industries privées du secteur.

C. POINTS ESSENTIELS DE LA LOI DE FINANCES 2025

En raison de l'absence d'adoption de la loi de finances pour 2025 avant le 1^{er} janvier, une loi spéciale a été promulguée pour garantir la continuité des services publics. Ce texte permet la **reconduction** des dotations de l'État, notamment la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, sur la base des montants de 2024. Cette reconduction provisoire impose une vigilance accrue dans la gestion budgétaire des collectivités.

La trajectoire pluriannuelle des finances publiques reste influencée par les engagements nationaux de réduction du déficit public. L'objectif est de limiter le déficit à 5 % du PIB pour 2025, dans un contexte marqué par des incertitudes économiques et géopolitiques, ainsi qu'une inflation persistante. Cette situation pourrait impacter indirectement les capacités d'investissement des collectivités locales.

1) Sur la dotation :

La Dotation Globale de Fonctionnement, stable en 2024, sera maintenue provisoirement. Bien que cette stabilité assure une certaine prévisibilité, elle limite les marges d'adaptation financière pour les communes. L'indexation de la DGF sur l'inflation n'est pas décidée à ce jour et donc non incluse dans ce ROB.

2) Sur la fiscalité :

- **Revalorisation des bases fiscales** : les bases locatives devraient être revalorisées forfaitairement de **1,7 %** en 2025, apportant une progression limitée des ressources fiscales locales. Cette augmentation modeste permettra néanmoins de compenser partiellement l'inflation.

- **Taxe d'habitation** : la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales, désormais effective, est compensée par l'attribution de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Cela constitue une source de stabilité pour les budgets locaux.

Il convient de prendre en compte les récentes annonces de coupes budgétaires au niveau de l'État, qui auront un impact sur certaines recettes de la commune, bien que les dotations globales de fonctionnement (DGF) demeurent stables. Face à ce contexte, la commune réaffirme sa volonté de gérer ses finances publiques avec rigueur et responsabilité. Ces ajustements incitent à optimiser encore davantage les ressources et à renforcer une gestion exemplaire, tournée vers l'efficacité et le service des administrés, tout en consolidant les projets structurants pour la commune.

2. Les orientations budgétaires de la commune en 2025

A. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les orientations 2025 s'agissant de la section de fonctionnement, sont les suivantes :

- ✓ Contenir les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services publics municipaux et en poursuivant des **analyses de gestion efficaces** ;
- ✓ Poursuivre l'uniformisation des pratiques d'achats des services, afin de continuer à obtenir des économies d'échelles, mais aussi **contrôler les dépenses** ;
- ✓ Renforcer la **recherche de financements/subventions** extérieurs pour le fonctionnement et les projets d'investissements de la commune, en particulier en liaison avec l'agglomération ;
- ✓ Continuer de favoriser les économies en interrogeant régulièrement les **contrats souscrits lorsqu'ils arrivent à échéance** ;
- ✓ Optimiser la récupération des recettes : après avoir procédé à la dématérialisation des paiements, effectuer une **analyse sur chaque type de recettes**.

a. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement se déclinent en 7 chapitres :

1. **Chapitre 011 : Charges à caractère général** qui regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la commune. Exemples : viabilisation, achat de fournitures administratives, produits d'entretien, petits équipements, prestations de services (entretien des espaces verts, contrats de maintenance).

2. **Chapitre 012 : Charges de personnel** qui retrace les dépenses liées aux rémunérations et cotisations sociales des agents de la commune.

3. **Chapitre 014 : Atténuations de produits**. Ce chapitre concerne les reversements obligatoires liés à certaines recettes perçues. Ces dépenses sont des ajustements sur des recettes encaissées par la commune.

4. **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**. Ce sont les contributions et subventions versées par la commune aux associations ou particuliers, indemnités versées aux élus...

5. **Chapitre 66 : Charges financières**. Ce chapitre correspond aux dépenses liées au financement de la dette.

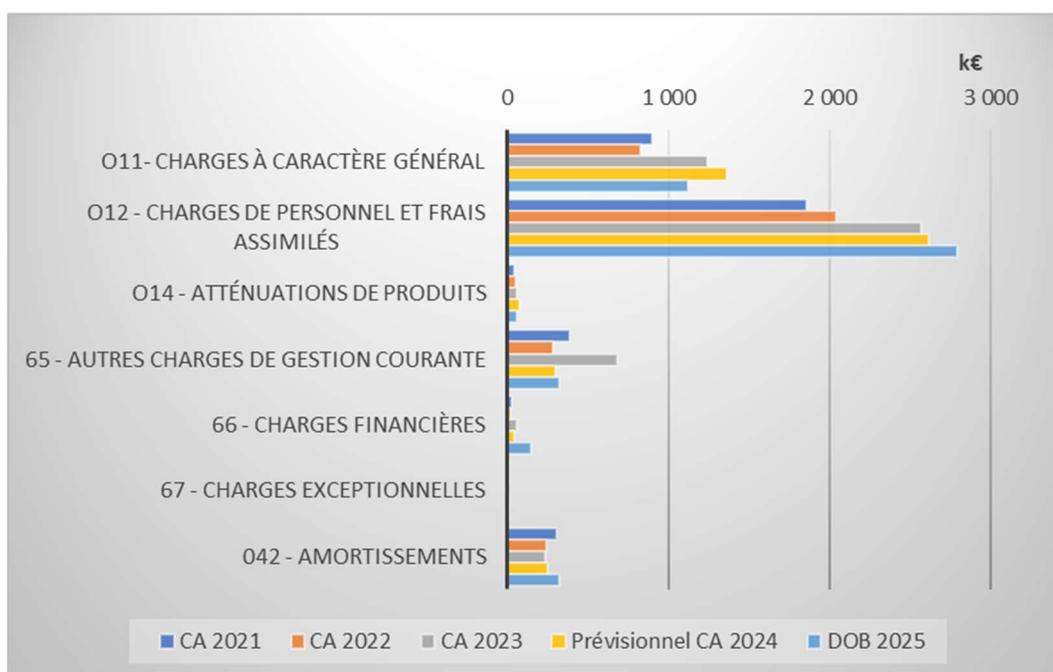
6. Chapitre 67 : Charges exceptionnelles (opérations inhabituelles ou non récurrentes).

7. Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions. Ce chapitre concerne les montants provisionnés pour l'usure des équipements ou pour couvrir des risques.

Les dépenses des 5 dernières années affectées à chacun de ces chapitres se décomposent comme suit :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Prévisionnel CA 2024	DOB 2025
O11- Charges à caractère général	895 203 €	824 601 €	1 242 202 €	1 372 763 €	1 364 676 €	1 123 796 €
O12 - Charges de personnel et frais assimilés	1 856 321 €	2 041 060 €	2 566 677 €	2 734 150 €	2 616 050 €	2 795 118 €
O14 - Atténuations de produits	42 285 €	48 289 €	58 606 €	51 480 €	73 173 €	57 800 €
65 - Autres charges de gestion courante	386 658 €	282 992 €	680 393 €	330 765 €	298 202 €	326 635 €
Total charges de gestion courante	3 180 467 €	3 196 942 €	4 547 878 €	4 489 158 €	4 352 101 €	4 303 349 €
66 - Charges financières	30 532 €	18 955 €	58 383 €	128 000 €	42 973 €	148 000 €
67 - Charges exceptionnelles	2 256 €	259 €		2 500 €	1 321 €	2 500 €
Total des dépenses de fonctionnement (hors opération d'ordre)	3 213 255 €	3 216 156 €	4 606 261 €	4 619 658 €	4 396 395 €	4 453 849 €

Les Charges à caractère général :



Les charges à caractère générale devraient diminuer de l'ordre de 240 000 € en 2025.

En 2025, les coûts de viabilisation, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses liées aux consommations énergétiques nécessaires au bon fonctionnement des bâtiments, enregistrent une baisse significative.

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs :

- La diminution modeste des tarifs de l'énergie après 2 années de fortes hausses

L'évolution des prix de l'électricité, du gaz et des autres sources d'énergie joue un rôle central dans la réduction des coûts de viabilisation. En 2025, une tendance à la baisse des tarifs énergétiques contribue directement à alléger d'autant plus la facture énergétique des bâtiments.

- La réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments

✓ **La rénovation énergétique** : plusieurs bâtiments bénéficient d'une amélioration de leur performance énergétique grâce à des travaux de rénovation (isolation thermique, remplacement des équipements énergivores, installation de systèmes de chauffage plus performants). Ces interventions permettent de limiter les pertes de chaleur, d'optimiser le rendement des installations et, par conséquent, de réduire les besoins en énergie tout en améliorant le confort pour le public et les personnels.

✓ **La maîtrise des consommations** : au-delà des rénovations, l'adoption de bonnes pratiques (gestion intelligente de l'éclairage et du chauffage, recours à des dispositifs automatisés de régulation énergétique, sensibilisation aux économies d'énergie) contribue également à la baisse des dépenses énergétiques.

Parallèlement, certaines **dépenses exceptionnelles de 2024 ne sont pas reconduites**, telles que l'assurance dommage-ouvrage (-43 228 €), le recours à un prestataire extérieur pour le ménage de la mairie (-42 000 €) et les frais de portage de l'EPFL (-41 500 €) pour la Galoppaz. Ces ajustements s'inscrivent dans une dynamique de maîtrise et d'optimisation des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les orientations budgétaires 2025 prennent donc en compte les éléments suivants :

➤ *Poursuite des efforts de rationalisation budgétaire*

En 2025, la commune s'engage à poursuivre ses efforts pour réaliser des économies et continuer à explorer toutes les pistes permettant une gestion optimale des dépenses. Parmi les axes prioritaires :

- **Optimisation des achats** : la centralisation des achats entre les différents services municipaux bien entamée en 2023 et 2024 sera systématisée en 2025 ; nous continuerons à profiter des marchés mutualisés avec d'autres communes (électricité, gaz, pellets, papeterie ...).
- **Maîtrise des dépenses récurrentes** : porter une vigilance particulière sur les postes budgétaires récurrents, tels que l'informatique, la téléphonie et l'affranchissement (exemple : -20% en 2024 avec un changement de prestataire), dans une démarche d'optimisation des coûts.
- **Approche préventive en matière d'entretien** : privilégier les actions de maintenance préventive plutôt que curative afin de réduire les dépenses liées à l'entretien des espaces verts et la maintenance des bâtiments communaux sur le long terme. Par exemple, l'utilisation d'un broyeur permet de diminuer les coûts liés à l'évacuation des déchets verts.

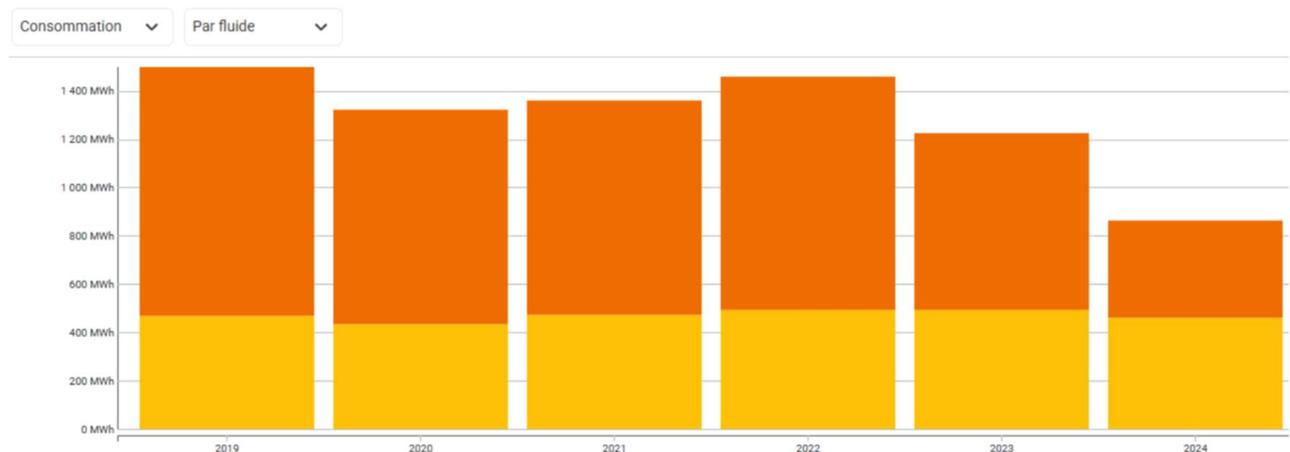
➤ *Internalisation de certaines missions pour réduire les coûts*

Dans une démarche proactive, la commune a décidé d'internaliser, chaque fois que cela est possible, efficace et rentable, certaines missions habituellement confiées à des prestataires extérieurs. A l'origine le constat avait été réalisé de prestations de services dégradées pour des coûts élevés (cimetières, ménage, entretien...). L'analyse du cout de gestion de façon pragmatique a permis de réinterroger les pratiques de gestion de la commune. Cette stratégie vise à limiter les coûts dus à ces interventions et à optimiser l'utilisation des ressources internes. Elle impose un investissement accru sur les lignes de crédits dédiés à l'achat de matériel et d'outillage pour les agents en charge des tâches internalisées (entretien des espaces verts, ménage, maintenance des bâtiments, voirie).

➤ *Baisse prévue des coûts énergétiques après 2 années de fortes hausses de tarifs*

En 2025, une diminution des coûts liés à l'énergie est attendue. Cette baisse résulte de plusieurs facteurs :

- Les travaux de rénovation énergétique déjà réalisés sur de nombreux bâtiments municipaux, qui commencent à porter leurs fruits (**-43 % de consommation énergétique depuis 2019**).



- L'optimisation des systèmes de chauffage, comme le remplacement d'équipements énergivores par des solutions plus efficaces, permettant une réduction des dépenses à long terme.
- Baisse du tarif du kWh

Les premiers bénéfices de ces actions se traduiront dès cette année par une baisse progressive sur ce poste budgétaire. Ainsi, les charges dédiées à l'énergie et l'électricité sont estimées en 2025 à 200K€

(hypothèse haute) contre 261 k€ en 2024. L'eau représente une dépense de 20 000€ (moyenne des dernières années, 2024 ayant comptabilisé des factures des années antérieures en litige en raison de dysfonctionnement sur le réseau). Les crédits affectés aux combustibles type granulés – compte 60621 sont augmentés de 50%, en raison de l'ajout d'une nouvelle chaudière à la Maison du Stade en remplacement de l'ancienne au gaz et plus énergivore.

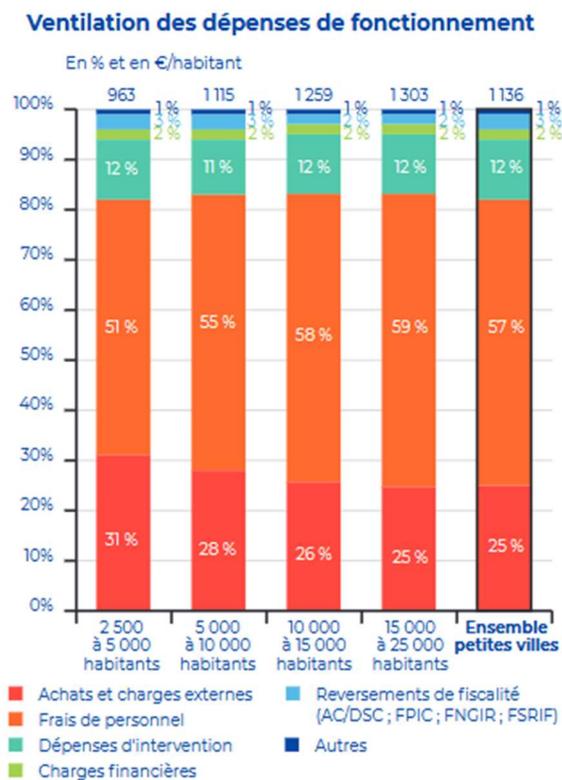
Objectif : une gestion durable et optimisée

En poursuivant ces orientations, la commune réaffirme son engagement en faveur d'une gestion durable et responsable des finances publiques, tout en maintenant une qualité de service élevée pour les usagers.

Les dépenses de personnel :

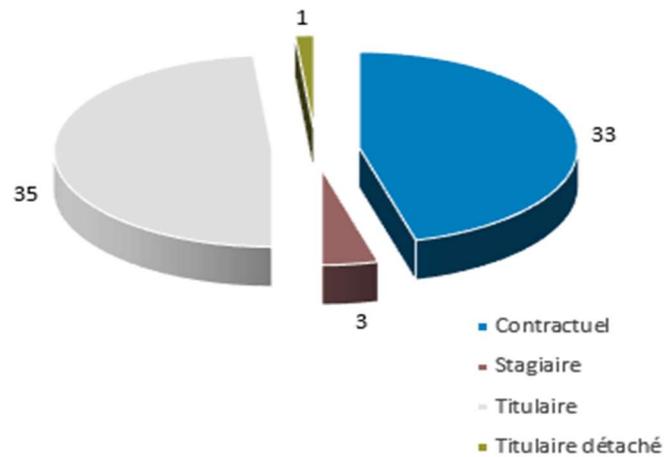
Elles représentent **58% des charges de fonctionnement**, proportion dans la fourchette moyenne nationale :

Les dépenses de fonctionnement des petites villes en 2023 (budgets principaux)



✓ Zoom sur les effectifs

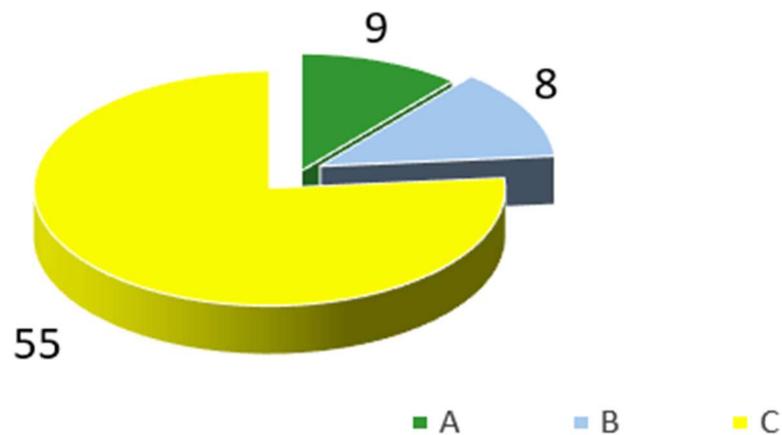
Effectifs par statut



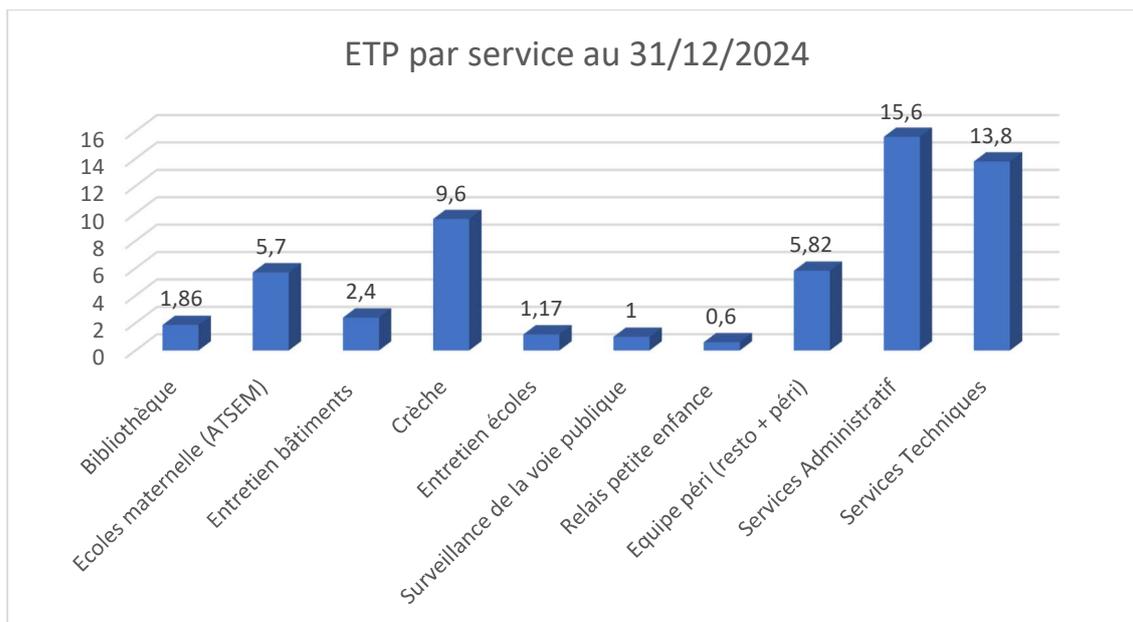
Au 31/12/2024, la commune compte **72 agents rémunérés et 6 agents en disponibilité**, (représentant **57.55 ETP rémunérés**) répartis comme suit :

- 36 agents titulaires
- 33 agents contractuels
- 3 agents stagiaires

Effectif par catégorie



La structure des effectifs de la commune reste sensiblement identique à celle de 2024 avec **78% d'agents de catégorie C** (répartis au sein des services techniques, petite enfance, périscolaire et scolaire), 13 % d'agents de catégorie B et 11% de cadres.

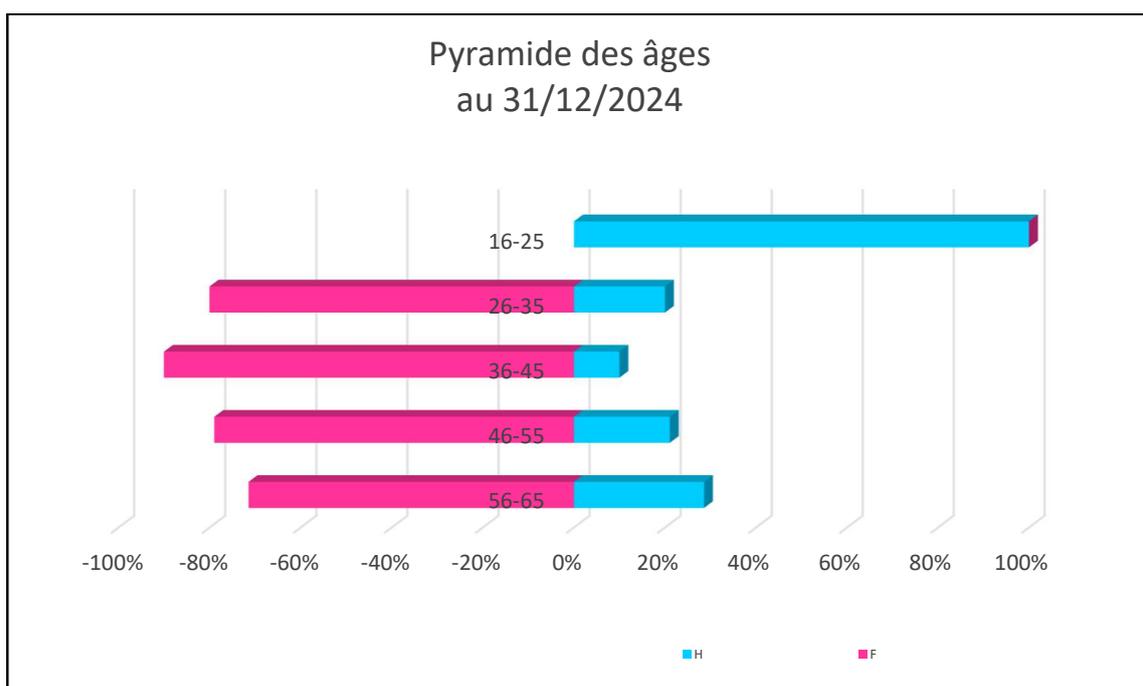


On constate que **37 % des effectifs de la commune** interviennent directement (hors agents administratifs encadrants) dans les services liés à la **petite enfance/enfance** (ATSEM, multi-accueil, RPE et équipe périscolaire).

Les services techniques et administratifs représentent respectivement 23% et 27% des effectifs. La part du personnel de service administratif est en progression compte tenu de la réorganisation des services.

Il est important de noter que 5 agents sont à temps partiel thérapeutique au 31/12/2024 (4 à 50% et 1 à 80%), ce qui impacte les effectifs dans certains services (dont 2 aux services techniques).

Les services administratifs sont temporairement en hausse avec un contrat temporaire en renfort au service RH qui se termine en février 2025 et l'agent placée en reclassement qui a été rattachée au service administratif dans le cadre de ses formations.



Les effectifs sont majoritairement **féminins (à 76%)** et bien répartis en termes de classe d'âge car 54% des agents ont entre 16 et 45 ans et 46 % ont entre 45 et 65 ans.

✓ *Les masses financières*

Les charges de personnel sont en légère augmentation après avoir connu une progression importante en 2023 de +26%. Plusieurs facteurs cumulatifs avaient entraîné cette hausse. On peut citer la réorganisation des services engagée en 2022 qui a conduit à développer les postes d'encadrement, mais aussi à mutualiser une partie des fonctions support avec l'Ehpad « Les Blés d'or » (+ 90 000), l'augmentation du point d'indice (+30 000 €) ainsi que l'augmentation du SMIC (+22 785 €), mais également des absences maladie plus élevées qui ont été en partie compensées par des recrutements temporaires financés par les assurances.

En 2025, les charges de personnel vont s'établir à hauteur de **2 795 117 €**, représentant 58% des charges réelles prévisionnelles de fonctionnement.

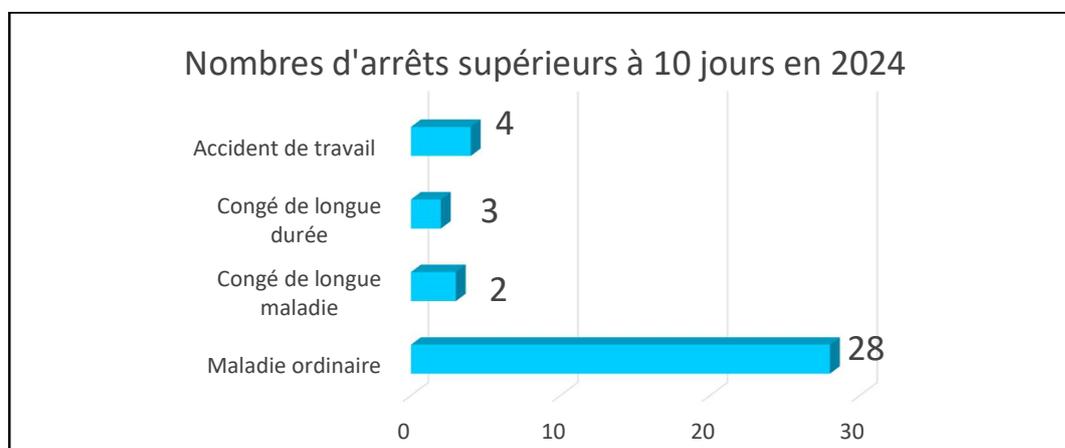
La CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) représente une charge significative dans le budget des collectivités territoriales. Bien que l'évolution exacte des taux de cotisation ou des obligations financières reste à ce jour incertaine, il est crucial d'anticiper une hausse de 4 points des contributions actuellement annoncée (+ 35 000€), conformément aux tendances observées ces dernières années.

L'internalisation du ménage entraîne un coût supplémentaire sur ce groupe de 35 000 € (gain : 7 000€).

Dans un contexte budgétaire contraint, cette incertitude impose d'adopter une gestion prudente et de prévoir, dès maintenant, des crédits suffisants pour faire face à cette augmentation. Cet effort d'anticipation permettra de préserver l'équilibre budgétaire tout en assurant le respect des obligations envers le régime de retraite.

Cette prévision a donc été intégrée et, le cas échéant, les prévisions seront ajustées en cours d'exercice selon les évolutions réglementaires ou législatives à venir.

Le nombre de jours d'arrêt reste sensiblement identique entre 2023 et 2024, avec néanmoins la reprise d'activité de 3 agents qui étaient placés en CLM et CLD en fin d'année, et le départ d'un agent en accident de travail de longue durée également.



L'assurance statutaire de la collectivité (pour les titulaires) et la Sécurité Sociale (pour les non titulaires) viennent, en partie combler ces pertes (182 002.65 € pour les remboursements d'IJ par l'assurance Relyens et 2 943.03 € par la CPAM) ; mais ces recettes ne viennent pas impacter le chapitre 012.

Après un gros travail de remise à plat des **rémunérations** en 2023/2024, la commune poursuit ses actions en vue de reconnaître et fidéliser les personnels en améliorant les **conditions de travail**, en promouvant la **qualité de vie au travail** et en déployant des actions de **formations**.

De même, la mutualisation avec **l'EHPAD** est compensée par une refacturation du temps de travail des agents sur la base d'un ETP (0,25 % du temps de la DGS, 0.25% du temps de la Responsable service à la population, 0,25% de la Responsable RH et 0,25% du responsable finances) à laquelle s'ajoutent des frais de mise à disposition d'agents des services techniques soit, en 2024, un montant de 86 882.03 €. Ce montant est réactualisé en CCAS chaque année.

Des Dotations aux amortissements plus précises avec les nouvelles normes comptables publiques

Depuis la mise en œuvre de la nomenclature comptable publique M57, la commune est tenue de commencer l'amortissement de ses immobilisations concernées à la date de mise en service du bien et non plus comme c'était le cas auparavant au 1er janvier de l'année suivante. Il est de ce fait plus difficile d'appréhender précisément le montant des dotations aux amortissements en début d'exercice ; au stade du DOB le montant de la dotation aux amortissements 2025 est fixé à 320 000€ (chiffre à affiner dans le cadre du budget primitif).

Les autres charges de gestion courantes (ch 65) restent stables

Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) demeurent globalement stables, avec un total de dépenses prévu pour l'année 2025 s'élevant à 325 635 €. Les principaux postes budgétaires de ce chapitre incluent la participation au **Syndicat Intercommunal Jeunesse**, (SIVU), fixée à 103 600 € en crédits alloués, ainsi que les **indemnités** versées aux **élus** (118 500€).

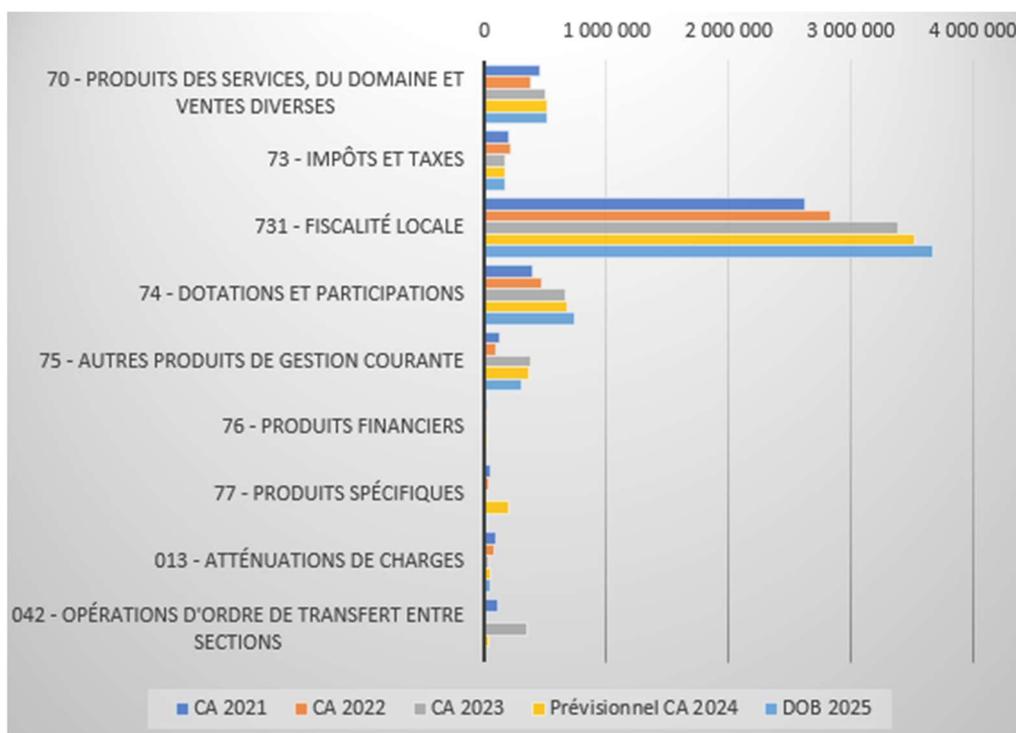
Par ailleurs, le budget dédié aux subventions aux **associations** est reconduit à hauteur de 35 000 €, confirmant la volonté de soutenir le tissu associatif local. De son côté, le Centre Communal d'Action Sociale (**CCAS**) bénéficie d'une subvention estimée à 17 990 €, traduisant un engagement constant envers les actions sociales de proximité.

Cette stabilité budgétaire témoigne d'une gestion maîtrisée des charges courantes, tout en répondant aux priorités locales dans les domaines sociaux, éducatifs et culturels.

Les charges de financières (ch 66)

Les intérêts de la dette s'élèveront, en 2025, à 148 000€.

b. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisionnel CA 2024	DOB 2025
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	458 227 €	375 053 €	493 199 €	518 015 €	515 798 €
73 - Impôts et taxes	199 090 €	210 866 €	168 102 €	168 102 €	168 102 €
731 - Fiscalité locale	2 630 700 €	2 838 985 €	3 395 903 €	3 529 754 €	3 677 000 €
74 - Dotations et participations	391 655 €	470 993 €	662 853 €	678 305 €	734 162 €
75 - Autres produits de gestion courante	131 760 €	87 860 €	378 633 €	359 235 €	310 360 €
76 - Produits financiers	9 €	11 €	20 €	20 €	
77 - Produits spécifiques	43 234 €	38 794 €	4 863 €	194 797 €	4 000 €
013 - Atténuations de charges	91 147 €	76 422 €	36 834 €	50 537 €	50 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 774 €		345 863 €	34 618 €	
Total recettes de fonctionnement	3 854 676 €	4 098 983 €	5 486 270 €	5 533 382 €	5 459 422 €

A noter : en 2024, les produits de la fiscalité incluaient une régularisation de +64 000€ pour le compte 73111 et + 98 000€ pour la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement. De même le chapitre 70 a enregistré le versement VIC Chambéry de 40 000 € (participation pour la rénovation de l'éclairage public, + 18 000 € de refacturation à l'EHPAD en raison de l'absence de directrice (prime d'intérim refacturée et mise à disposition régulière des services techniques de la Mairie en raison de l'absence prolongée de l'agent de maintenance de l'EHPAD).

Les Produits des services du domaine public (comptes 70)

Les produits des services du domaine public représentent une composante essentielle des recettes communales, avec une contribution significative des services scolaires (**périscolaire et cantine**) ainsi que du service de la **crèche**, qui totalisent environ 65 % des recettes de cette catégorie. La **modernisation des modes de paiement**, notamment avec l'introduction du paiement en ligne via PayFiP pour les factures de la crèche et du périscolaire, a permis d'améliorer significativement le recouvrement des factures en 2023 et 2024.

Ces revenus sont complétés par plusieurs **versements**, parmi lesquels une contribution du SIVU de 10 000 € pour l'occupation des locaux communaux, un versement de 67 000 € provenant du GFP de rattachement Grand Chambéry, destiné à l'entretien et à l'éclairage public des voiries intercommunales, et une participation notable de 90 000 € versée par l'EHPAD de Saint-Baldoph au titre de la mise à disposition d'agents communaux.

Par ailleurs, il convient de souligner que la subvention allouée dans le cadre de la mise en place de la cantine à 1 €, visant à renforcer l'accès à une restauration scolaire abordable, est retracée au chapitre 74. Ces différentes sources de revenus traduisent une gestion diversifiée et optimisée des produits issus des services publics locaux.

La fiscalité directe

Pour rendre possible les projets d'investissement mais aussi faire face à l'augmentation des dépenses courantes notamment compte tenu du niveau de l'inflation, des tensions sur les prix de l'énergie et l'augmentation du point d'indice des rémunérations, et la diminution continue des dotations de l'Etat, la question de la progression des recettes liées à la fiscalité directe locale avait été un enjeu fort de 2023.

Le levier fiscal a donc été actionné en 2023 de manière à compenser partiellement la hausse des dépenses de fonctionnement et, tout comme en 2024, il ne sera pas prévu de nouvelle augmentation de taux en 2025.

Concernant la **Taxe d'habitation**, celle-ci s'établit en 2025 à un taux de **11,48%**.

Du fait du classement de la commune en zone tendue de logement, de l'application de la Taxe sur les Logements Vacants, une **majoration** de la part communale de la cotisation sur la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) a été décidée à hauteur de **60%** ; elle est maintenue en 2025.

Rappelons que la Taxe sur les Logements Vacants a été captée par le gouvernement à son profit.

Les taux de **Taxe foncière** restent inchangés et s'établissent respectivement à **36,11%** pour la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties et **73,74%** pour la Taxe foncière sur les Propriété Non Bâties.

Evolution des taux de la TF et TH



Les recettes fiscales communales connaîtront néanmoins une augmentation estimée à **1,7 %** en 2025. Cette évolution découle de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, qui servent de **base** au calcul des impôts directs locaux.

Cette revalorisation annuelle est déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée au mois de novembre 2024, fixée à 1,7 %. Ce mécanisme vise à prendre en compte l'inflation afin de garantir un ajustement des ressources fiscales des collectivités territoriales, leur permettant ainsi de maintenir leur capacité financière pour répondre aux besoins croissants de la population et aux contraintes économiques.

Cette hausse automatique des bases d'imposition concernera principalement la taxe foncière, principale source d'impôt direct (90%) depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle représente une opportunité pour la commune de consolider ses recettes, tout en tenant compte des ajustements nécessaires pour préserver son équilibre budgétaire.

Dotations et participations :

- **Dotation globale de fonctionnement** et participations : l'enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement pour l'exercice 2025 serait constante par rapport à 2024 : 27.2 milliards.

Dans l'attente de données plus consolidées, la dotation DGF 2025 de la commune est estimée à hauteur du montant perçu en 2024 soit **352 090 €**.

- Participations de la **Caisse d'Allocations Familiales** : maintien de la participation au titre de la Convention Territoriale Globale de la CAF au fonctionnement des services de Crèche et Relais Petite Enfance. Les recettes sont estimées en 2025 à hauteur de 292 000 €. L'hypothèse prudente retenue de ce ROB est la mise en place de la fourniture des couches et repas au sein de la crèche (avec Prestation Sociale Unique de la Caf augmentée).

- **Compensations fiscales** : le montant de la compensation liée à l'exonération de taxe foncière pour les locaux industriels et des exonérations de TFB et TFNB devrait être à hauteur du réalisé 2024 soit environ 24 000 €.

B. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

La section investissement regroupe les dépenses liées au développement et à la pérennisation du patrimoine communal.

Ces dépenses se déclinent en plusieurs grandes catégories : les acquisitions immobilières et foncières, nécessaires pour l'extension ou l'aménagement de la commune ; les travaux d'équipement structurants, souvent réalisés dans le cadre de projets pluriannuels ; les investissements récurrents dédiés à l'entretien et à la modernisation des équipements existants , l'acquisition de matériel et d'équipements nécessaires au bon fonctionnement des services communaux ; enfin, le remboursement en capital des emprunts contractés pour financer ces investissements.

Les grandes orientations pour l'année 2025 en matière d'investissement confirment l'engagement de la commune dans la transition énergétique et l'amélioration des infrastructures locales. Elles s'articulent autour des priorités suivantes :

- Rénovation et extension du groupe scolaire **Albanne** : Après une année 2024 marquée par l'achèvement de la première phase du projet, qui a permis la livraison de **la nouvelle école maternelle et de la nouvelle salle de restauration scolaire en janvier 2025**, l'effort se concentre désormais sur les étapes suivantes de cette ambitieuse transformation (**2 646 000 euros**). Ce projet vise à répondre aux besoins éducatifs croissants tout en intégrant des standards énergétiques modernes sûrs et confortables (PMR, qualité de l'air, performance énergétique).

- **Modernisation de l'éclairage public** : initiée en 2023 avec un marché global de performance énergétique sur une durée de neuf ans, ce projet se poursuit en 2025 avec des rénovations importantes (**340 000 euros**). La mise à niveau des équipements d'éclairage public constitue un levier majeur pour réduire les consommations énergétiques, tout en améliorant la sécurité et le confort des usagers. Ce chantier reste l'un des principaux postes budgétaires dans le cadre de la transition énergétique de la commune.

- Quelques chantiers plus modestes pour d'une part améliorer le **terrain d'entraînement** de la plaine des sports (115 000 euros), ainsi que la mise aux normes d'accueil du public du nouveau **tiers-lieu** le Percolateur (100 000) et l'installation de **panneaux photovoltaïques** sur le toit de la mairie (35 000).

Ces orientations traduisent la volonté de la municipalité d'investir de manière durable et cohérente, en conciliant modernité, respect de l'environnement et qualité de vie pour ses habitants.

a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 4 226 447, 93€ et se répartissent en deux catégories :

- les dépenses d'équipement, par opérations (3 505 700€ + 334 065.93€ de restes à réaliser), auxquelles s'ajoutent, sur une ligne dédiée, la part Grand Chambéry pour le Marché de l'Eclairage Public (61 679€)

- le **remboursement** en capital de la **dette (335 000€)**.

- Les dépenses d'équipement

Elles se décomposent en deux catégories principales : d'une part, des opérations structurantes identifiées comme des investissements ponctuels ou temporaires, généralement étalées sur plusieurs

exercices budgétaires, et d'autre part, des programmes récurrents visant à entretenir ou moderniser les infrastructures existantes, tels que les travaux réguliers sur les bâtiments publics, les écoles ou d'autres équipements communaux.

Opérations structurantes		Opérations récurrentes	
202305	Opération Albanne	202301	Bâtiments et patrimoine
202306	Rénovation énergétique	202302	Equipements
202307	Tiers lieu	202303	Groupes scolaires
202309	Végétalisation, maraîchage et jardins partagés	202304	Mobilités douces
		202308	Urbanisme et foncier
		202310	Voiries, aménagements urbains
		202311	Eau, air, climat

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements PPI 2021/2026, les dépenses d'équipement 2025 seront les suivantes :

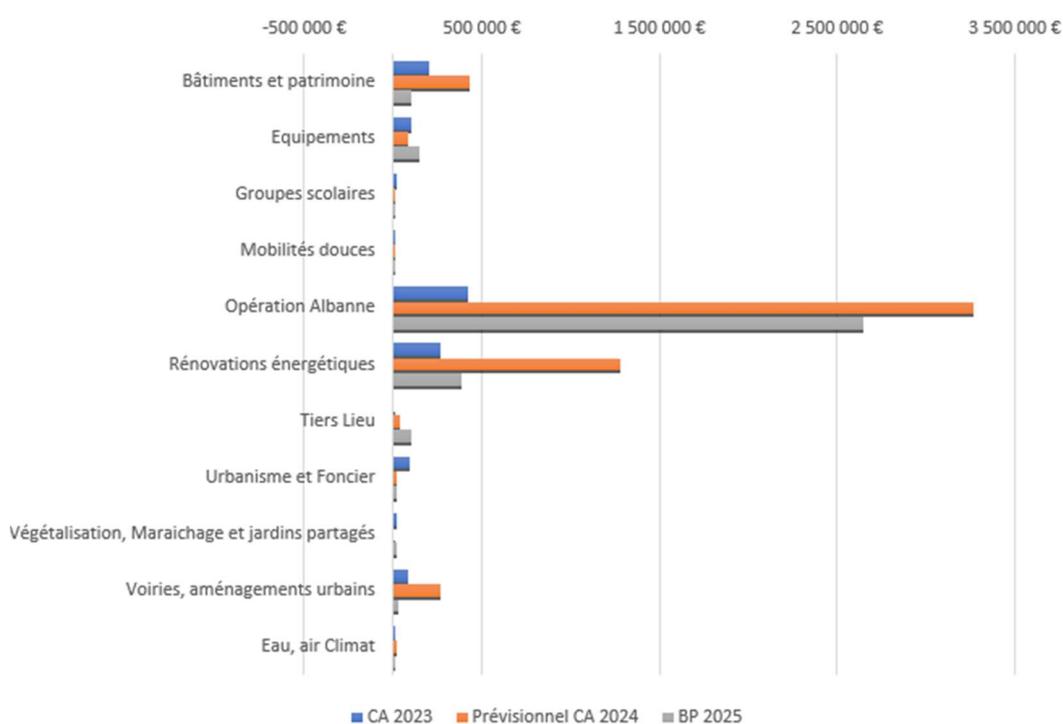
Compte budgétaire	Libellé	CA 2023	BP 2024	Réalisé au 31/12/24	BP 2025
202301	Bâtiments et patrimoine	198 505,81 €	21 500,00 €	426 581,20 €	106 080,00 €
202302	Equipements	103 477,80 €	368 000,00 €	87 236,32 €	173 930,00 €
202303	Groupes scolaires	16 641,64 €	5 000,00 €	3 928,89 €	13 900,00 €
202304	Mobilités douces	5 730,83 €	11 500,00 €	3 769,95 €	5 800,00 €
202305	Opération Albanne	420 810,58 €	3 851 676,00 €	3 263 432,05 €	2 646 400,00 €
202306	Rénovations énergétiques	266 725,61 €	1 450 000,00 €	1 280 838,86 €	382 500,00 €
202307	Tiers Lieu	- €	60 000,00 €	40 731,37 €	100 000,00 €
202308	Urbanisme et Foncier	89 040,00 €	35 000,00 €	21 485,73 €	20 000,00 €
202309	Végétalisation, Maraichage et jardins partagés	23 905,01 €	5 000,00 €	- €	17 000,00 €
202310	Voiries, aménagements urbains	83 635,46 €	459 000,00 €	263 872,03 €	30 590,00 €
202311	Eau, air Climat	8 232,41 €	40 000,00 €	24 657,11 €	9 500,00 €
	Opérations individualisées	1 216 705,15 €	6 306 676,00 €	5 416 533,51 €	3 505 700,00 €

RAR : 334 065.93€

VIC Grand Chambéry : 61 679€

Le montant du réalisé au titre de l'opération 202301 correspond pour 471 208.25€ à une écriture d'ordre patrimoniale (pas de flux financier), en raison de la finalisation de l'achat du bâtiment la Galoppaz.

Opérations individualisées - investissement



- le remboursement de l'emprunt

La part du remboursement en capital des emprunts en cours de la commune s'élève en 2025 à 335 000€.

b) Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Compte budgétaire	Libellé	CA 2023	Réalisé au 31/12/24	BP 2025
1321	Subvention non transférable Etat		264 500 €	687 647 €
1322	Subvention région		20 000 €	640 000 €
1313	Subvention département	36 793 €		
1323	Subvention non transférable		270 250 €	315 487 €
13251	Subventions GFP de rattachement	44 784 €	41 559 €	
1328	Autres subventions		57 848 €	
Chap 13	Subventions	81 577 €	654 157 €	1 643 134 €
1641	Emprunts et dettes assimilées		3 850 000 €	218 000 €
165	Dépôts et cautionnements	800 €	459 €	
Chap 16	Emprunts et dettes	800 €	3 850 459 €	218 000 €
10222	FCTVA	545 948 €	173 848 €	783 755 €
10226	Taxe d'aménagement	82 012 €	12 602 €	20 000 €
1065	Cautions			3 674 €
1068	Excédents de fonctionnement	1 100 000 €		1 500 000 €
Chap 10	Dotations, fonds et	1 727 960 €	186 450 €	2 307 429 €
	Total recettes	1 810 337 €	4 691 066 €	4 168 564 €

- Les emprunts :

Un emprunt de 2 000 000 € a été contracté en 2022 à un **taux fixe de 1,6%** afin de financer les travaux de rénovation énergétique de certains bâtiments communaux (école Concorde, Foyer Hubert Constantin, Maison du Stade...).

Cet emprunt a été complété en 2024 par quatre autres prêts afin de financer une partie des dépenses liées au projet de rénovation du groupe scolaire de l'Albanne pour 4 068 000 euros :

- emprunt Edu-prêt de **2 500 000 €** auprès de la Banque des Territoires (taux livret A + 0.4 %, 35 ans) – projet Albanne

- emprunt Edu-prêt de **700 000 €** auprès de la Banque des Territoires (taux livret A + 0.4 %, 20 ans) – projet Albanne

- emprunt intracting de **650 000 €** auprès de la Banque des Territoires (taux 3 %, 13 ans) – rénovation éclairage public

- emprunt de **218 000 €** auprès de la Banque des Territoires qui sera débloqué en **mars 2025** (taux 2.17% 13 ans) – rénovation énergétique des bâtiments

En 2025, le remboursement en capital s'élèvera à 335 000€. A noter que la baisse du taux du livret A le 1er février 2025 permet à la commune de bénéficier d'un coût de l'emprunt inférieur aux prévisions initiales sur les deux emprunts les plus élevés.

Aucun emprunt ne sera contracté à court et moyen terme. La trésorerie étant suffisante pour assurer les décalages dans le versement des subventions attribuées.

- Les subventions/dotations d'investissement :

Les recettes de subventions et dotations effectivement attendues en 2025, sont estimées à 1 643 134.47 € :

Financier	Intitulé / objet	Montant
Région	Malongo	300 000 €
Etat	DETR 2021	12 647.47 €
Etat	DETR 2023 Albanne	205 000 €
Etat	DETR 2024 Albanne	260 000 €
Etat	Fond vert 2023 Albanne	210 000 €
Région	Bois local Albanne	90 000 €
Département	Subvention Albanne	280 000 €
Département	Maison du Stade	35 487 €
Région	Subvention Albanne	250 000 €
		1 643 134.47 €

Par ailleurs, plusieurs dossiers de demande de subventions sont actuellement en cours pour financer d'autres projets.

Pour chaque nouveau projet, une étude approfondie est menée afin d'identifier les subventions mobilisables auprès des financeurs potentiels.

Dotations, fonds divers et réserves :

Avec l'automatisation de la gestion de la compensation de la TVA sur les investissements **FCTVA**, celui-ci est perçu en 2025 relativement aux dépenses TTC d'investissement de l'année 2024. Aussi, à ce stade, il est estimé à **783 755 €**.

Excédent de fonctionnement capitalisé

Dans le cadre de la stratégie financière rigoureuse menée par la commune, le choix a été fait d'affecter une somme de 1 500 000 € issue du fonds de roulement de fonctionnement (constitué du cumul des excédents des dernières années) vers le compte de réserve 1068 en investissement.

Cette décision s'inscrit dans une démarche réfléchie visant à soutenir la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) tout en préservant l'équilibre financier de la collectivité.

En effet, cet arbitrage permet de mobiliser des ressources internes pour financer des projets structurants et rentables, garantissant ainsi un retour sur investissement favorable à moyen et long terme.

Par cette opération, la commune sécurise sa capacité d'autofinancement et évite un recours excessif à l'emprunt, réduisant ainsi le risque d'endettement et préservant sa marge de manœuvre budgétaire.

Ce transfert vers le compte 1068 reflète une gestion prudente et stratégique des finances locales, permettant de maintenir un fonds de roulement suffisant pour couvrir les aléas de fonctionnement (45 jours de fonds de roulement sont conservés à la section de fonctionnement soit 608 708 €) tout en poursuivant une politique d'investissement ambitieuse, mais maîtrisée.

Ce choix témoigne également de la volonté de privilégier des investissements durables et créateurs de valeur, en lien avec les priorités du PPI, et de garantir à la commune un développement pérenne sans compromettre sa stabilité financière. En effet, **après élaboration de cette prévision budgétaire 2025, le FDR total s'élève à 178 jours de fonctionnement (45 jours à la section fonctionnement, 133 à la section investissement).**

Une marge de manœuvre d'environ 85 000 € reste encore disponible tout en restant dans une gestion prudente.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS PPI

Compte tenu des décalages de réalisation des travaux, notamment de l'école Albanne, la PPI 2021-2026 se décline ainsi :

Opérations	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
BATIMENTS ET PATRIMOINE	90 752 €	105 079 €	167 850 €	426 581 €	106 080 €	425 480 €
EQUIPEMENTS	276 683 €	365 912 €	473 150 €	87 236 €	173 930 €	140 800 €
GROUPE SCOLAIRES	197 061 €	740 525 €	18 500 €	3 929 €	13 900 €	15 000 €
MOBILITES DOUCES	6 200 €	18 726 €	32 000 €	3 770 €	5 800 €	124 500 €
OPERATION ALBANNE	44 687 €	86 960 €	1 371 000 €	3 263 432 €	2 646 400 €	
RENOVATION ENERGETIQUE	21 256 €	70 741 €	1 174 600 €	1 280 839 €	382 500 €	343 800 €
TIERS LIEU	3 726 €		8 000 €	40 731 €	100 000 €	190 000 €
URBANISME&FONCIER	53 978 €	84 097 €	55 000 €	21 486 €	20 000 €	35 000 €
VEGETALISATION MARAICHAGE ET JARDINS PARTAGES	36 242 €	93 363 €	51 200 €	-00 €	17 000 €	58 000 €
VOIRIE, AMENAGEMENTS URBAINS	52 722 €	155 940 €	94 700 €	263 872 €	30 590 €	86 300 €
EAU AIR CLIMAT			54 000 €	24 657 €	9 500 €	31 000 €
Total général	783 307 €	1 721 343 €	3 500 000 €	5 416 534 €	3 505 700 €	1 449 880 €
						16 376 763 €

Il est à noter que pour respecter le planning initial des travaux de l'école Albanne, les travaux non réalisés en 2024 se font en 2025. Ceux-ci ne viennent pas décaler l'ensemble du chantier car ils sont réalisés en parallèle des autres réalisations prévues. Les dépenses imprévues estimées à 5% du total sont pour le moment nettement en dessous (environ 167 000 euros en 2024+2025, <2%).

Un Reste A Recouvrer **RAR 2024 de 334 065.93€** dépensé en janvier 2025 augmente ces dépenses, les paiements d'investissement ayant été clôturés le 10/12/2024.

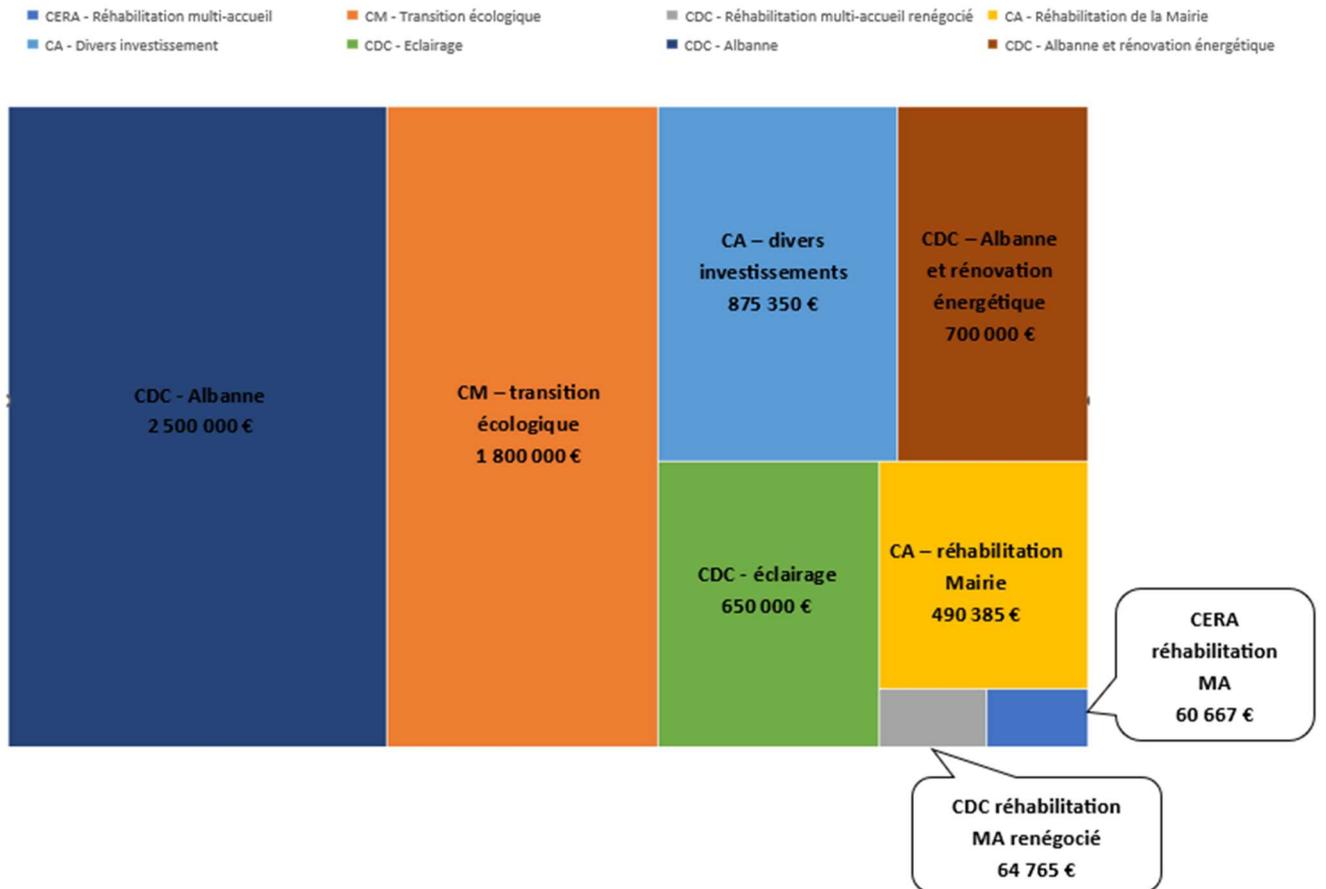
4. INFORMATION RELATIVE A LA DETTE

A. LA DETTE : ENCOURS, STRUCTURE ET PERSPECTIVES

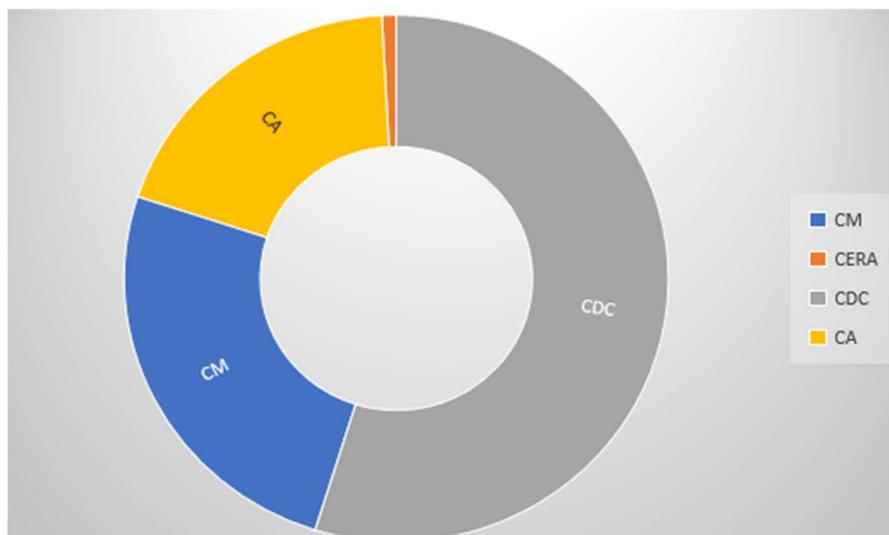
Encours de dette

Au 1er janvier 2025, l'encours de la dette est de : **7 141 166.70 €** soit **environ 1 275 €** par habitant (source : population estimée de 5 600 habitants au 1er janvier 2024) réparti comme suit :

Encours de la dette au 01/01/2025



Cette dette est constituée de six emprunts à taux fixe et de deux emprunts à taux indexé sur le taux du livret A. La récente annonce d'une baisse du taux du livret A prévue pour février 2025 constitue une évolution favorable. En effet, cette diminution entraîne une réduction des charges financières associées aux emprunts indexés, permettant ainsi un amortissement du capital dans des conditions plus avantageuses pour la collectivité.



L'encours de la dette Barberazienne est détenu majoritairement par la Caisse des Dépôts et Consignations et par le Crédit Mutuel.

Zoom sur la dette



Durée résiduelle moyenne au 01/01/2025 : 15.37 ans

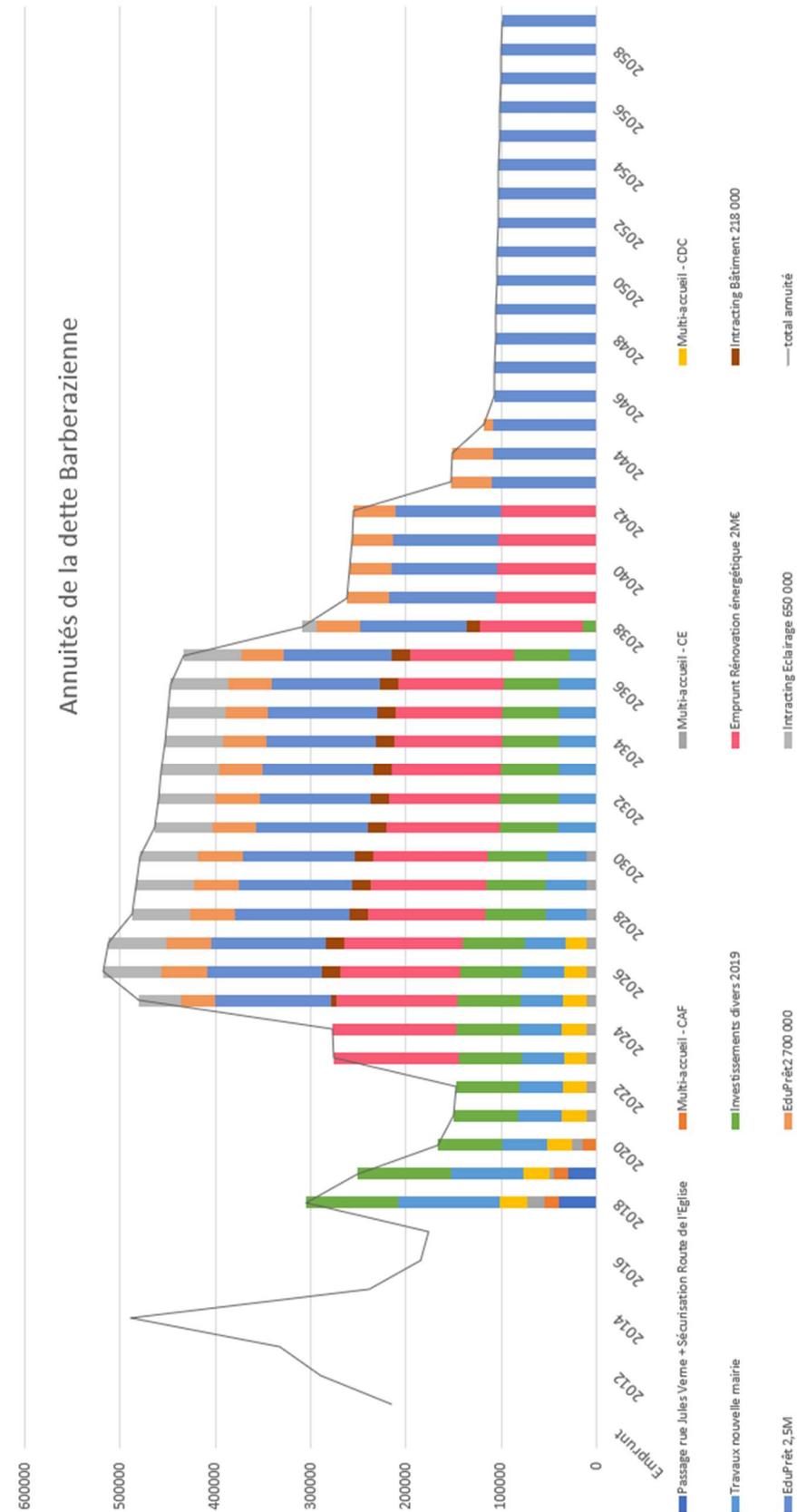


Taux d'intérêt moyen au 01/01/2025 : 2.17 %



Annuités 2025 : 481 355.42 € (dont 147 307.03 € de part d'intérêts)

Annuités de la dette

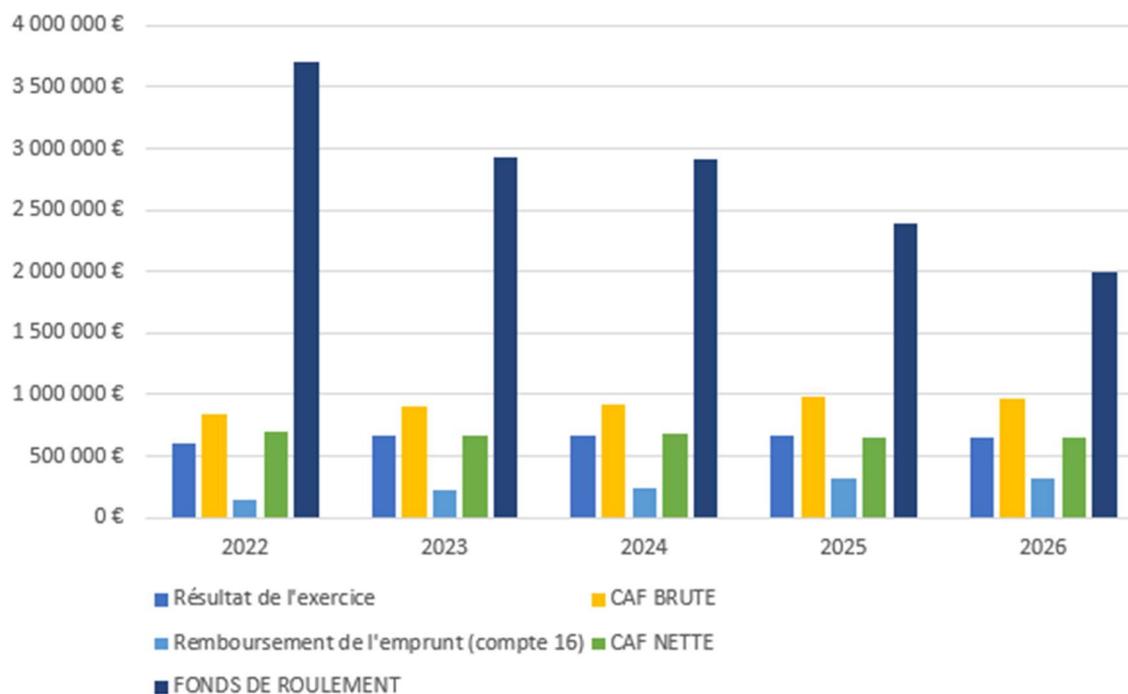


B. LES SOLDES INTERMEDIAIRE DE GESTION

	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat de l'exercice	604 311 €	668 354 €	674 713 €	685 573 €	650 000 €
Dotation aux amortissements	242 076 €	233 359 €	250 000 €	320 000 €	320 000 €
Reprises sur amortissements et provisions					
CAF BRUTE	846 387 €	901 713 €	924 713 €	1 005 573 €	970 000 €
Remboursement de l'emprunt (compte 16)	145 493 €	229 762 €	239 899 €	335 000 €	320 000 €
CAF NETTE	700 894 €	671 951 €	684 814 €	670 573 €	650 000 €
FONDS DE ROULEMENT	3 702 613 €	2 933 595 €	2 916 568 €	2 390 986 €	2 000 000 €
CAPACITE DE DESENETTEMENT en années	2,24	4,16	3,81	7,10	

- < 5 ans : Situation financière saine.
- Entre 5 et 10 ans : Niveau d'endettement acceptable mais à surveiller.
- > 10-12 ans : Endettement préoccupant, la capacité à rembourser la dette est limitée.
- > 15 ans : Situation critique, risque d'insoutenabilité.

Indicateurs financiers



Un Résultat de l'exercice de bonne tenue

Le résultat de l'exercice correspond au solde final de la section de fonctionnement, déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il reflète la capacité de la commune à dégager un excédent ou un déficit sur une période budgétaire. Il sert en premier lieu à couvrir le coût de remboursement de la dette en capital (le coût des intérêts étant déjà déduit).

Un excédent témoigne d'une gestion saine des finances communales et permet de renforcer l'autofinancement. Il s'établit chaque année dans une moyenne de **650 000€** pour Barberaz.

CAF brute (Capacité d'autofinancement brute)

La CAF brute est la capacité de la commune à autofinancer ses investissements. Elle est calculée en ajoutant au résultat de fonctionnement les dotations aux amortissements et provisions.

Elle reflète l'effort de la commune pour maintenir son patrimoine en bon état et préparer les investissements futurs tout en tenant compte des ressources générées par l'activité courante.

CAF nette (Capacité d'autofinancement nette)

Elle est obtenue après déduction des charges financières liées au remboursement de la dette (capital et intérêts). Elle représente les ressources disponibles pour financer des projets ou renforcer le fonds de roulement.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement correspond aux ressources financières disponibles après prise en compte des besoins de financement à court terme. C'est un indicateur essentiel de la santé financière de la commune.

Il est alimenté par l'excédent de fonctionnement (résultat de l'exercice) et la CAF nette. Sa diminution progressive peut limiter la capacité de la commune à faire face à des imprévus ou à financer ses projets à court terme. Les communes de notre taille ont en général un fond de roulement autour de 1 million.

Notons également que la capacité de désendettement de 7 ans est élevée mais raisonnable puisque les emprunts viennent d'être réalisés pour l'agrandissement/rénovation de l'école Albanne.

C. UNE PERSPECTIVE 2025 TOUJOURS AMBITIEUSE APPUYEE SUR UNE GESTION RIGoureuse ET DES INDICATEURS SAINS

La commune poursuit son ambitieux **plan d'investissements** en faveur des **écoles** et de la **transition énergétique**, tant sur l'éclairage public que sur le maintien de chantiers d'économies de consommation énergétique dans les bâtiments communaux. Elle maintient des politiques culturelle, sportive et d'animation actives et une politique sociale à la hauteur d'une commune qui arrivera à environ 5 700 habitants en 2025.

Pour financer ces investissements qui ont atteint un pic en 2024, nous avons fait appel à l'emprunt de façon conséquente, mais raisonnable compte tenu des grands indicateurs de gestion permis par la bonne gestion de la commune. Ces emprunts ont des durées prévisibles alignées sur la durée de ces investissements de long terme. En parallèle, la commune poursuit ses efforts pour rationaliser ses dépenses tout en garantissant un service public de qualité et chaque fois que cela est possible en l'améliorant.

Parallèlement, la recherche de financements extérieurs, notamment auprès de l'État, de la Région et de l'Union européenne, restera une priorité pour soutenir les projets locaux et alléger la charge financière communale. La commune fait appel en tant que de besoin à l'expertise des services financiers de l'agglomération afin de l'épauler sur ces sujets parfois complexes.

L'optimisation des services, la mutualisation des moyens avec d'autres collectivités et une politique d'investissement ambitieuse permettent d'assurer un développement maîtrisé et surtout durable dans un contexte budgétaire certes plus contraint mais avec des indicateurs pour Barberaz qui restent raisonnables.

Descriptif des emprunts de la commune

Objet	DIVERS INVESTISSEMENT	REHABILITATION CHANTAL MAUDUIT RENEGOCIE	REHABILITATION DE LA MAIRIE ET AUTRES	REHABILITATION C MAUDUIT MULTI ACCUEIL	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE + ALBANNE	ALBANNE	ECLAIRAGE
Prêteur	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	Agence CDC DIRECTION DES FONDS D'EPARGNE	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	Agence CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	Crédit Mutuel	CDC - Banque des Territoires	CDC - Banque des Territoires	CDC - Banque des Territoires
Montant Contrat	1 230 000,00 €	328 841,14 €	1 000 000,00 €	95 700,00 €	2 000 000€	700 000,00 €	2 500 000,00 €	650 000,00 €
Taux d'intérêt	1,05%	2%	1,25%	0,94%	1,60%	2,80%	2,80%	3,01%
Début de l'emprunt	2020	2015	2017	2012	2023	2025	2025	2025
Fin de l'emprunt	2040	2027	2037	2030	2042	2044	2059	2037
Capital restant dû au 1er janvier 2025	875 350,00 €	64 765,00 €	490 384,68 €	60 667,02 €	1 800 000,00 €	700 000,00 €	2 500 000,00 €	650 000,00 €
Montant total annuités 2025	66 365,17 €	23 544,43 €	44 411,06 €	10 779,62 €	128 200,00 €	36 043,42 €	121 705,87 €	45 425,31 €
Capital à rembourser 2025	57 400,00 €	22 249,13 €	38 461,52 €	10 253,52 €	100 000,00 €	21 644,80 €	48 963,34 €	31 031,89 €
Intérêts 2025	8965,17	1295,3	5949,54	526,10 €	28 200 €	14 399 €	72 743 €	14 393 €
ICNE 2025								
Type d'amortissement	Amortissement constant	Amortissement constant	Amortissement constant	Amortissement constant	Amortissement constant	Amortissement constant	Amortissement constant	Amortissement constant
Spécificités de l'emprunt	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe